

Conseil maritime de façade Méditerranée

18 octobre 2019

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Pierre DARTOUT

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet coordonnateur de la façade Méditerranée

Vice-amiral d'escadre Laurent ISNARD

Préfet maritime de la Méditerranée

Préfet coordonnateur de la façade Méditerranée

Ordre du jour

Points organiques:

- 1. Installation du Conseil maritime de façade renouvelé et adoption du règlement intérieur ;
- 2. Élection du président de la Commission permanente, vice-président du Conseil maritime de façade ;
- 3. Élection des membres de la Commission permanente ;
- 4. Présentation des nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil maritime de façade ;
- 5. Propositions d'évolutions structurelles (pour avis) :

Création d'un conseil scientifique de la Commission spécialisée éolien flottant Création d'une commission spécialisée « Emploi et formation aux métiers de la mer »

Points pour information:

6. Présentation des travaux à mener en 2019-2020 :

Plan d'action du Document stratégique de façade ;

Planification de l'éolien commercial ;

- 7. Présentation du projet de dragages mutualisés de la baie d'Aigues-Mortes, lauréat de l'appel à projet « Dragage et gestion terrestre des sédiments de dragages : mutualisation et valorisation » lancé dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin PAMM
- 8. Actualités maritimes de la façade

1. Installation du Conseil maritime de façade renouvelé et adoption du règlement intérieur

Projet de règlement intérieur – quelques modifications par rapport au précédent mandat

Modifications de fond:

- Règle électorale relative au doyen d'âge en cas d'égalité au deuxième tour pour l'élection du président de la Commission permanente
- Réception des candidatures pour la Commission permanente (présidence et membres) jusqu'au moment du scrutin

Modifications procédurales (dématérialisation):

Envoi de la convocation et du dossier de séance par voie électronique uniquement (envoi papier possible sur demande)

Demande d'inscription de questions diverses à l'ordre du jour par courriel

Transmission des candidatures à la Commission permanente par voie électronique

Vote à main levée sur le projet de règlement intérieur

2. Élection du président de la Commission permanente, vice-président du Conseil maritime de façade

Rôle:

- Fixe l'ordre du jour et assure la conduite des débats au sein de la Commission permanente
- Vice-président du Conseil maritime de façade, assurant la continuité des travaux du Conseil
- Décide, après avis des Présidents du CMF, de la constitution des groupes de travail et en assure la coordination

Candidatures reçues au 17 octobre 2019

• Raphaëlle LEGUEN, représentant les EPCI littoraux de Méditerranée

Mode d'élection :

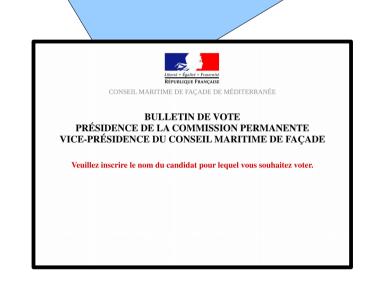
- Élection parmi les membres du collège des représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements
- Vote à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Déroulement du vote

Enveloppe BLEUE

URNE N°1:

- Collectivités territoriales
- Activités professionnelles et entreprises
- État et établissements publics



URNE N°2

- Associations de protection de l'environnement et des usagers de la mer et du littoral
- Représentants des salariés
- Personnalités qualifiées

Les membres porteurs d'un mandat doivent se rendre à l'urne du collège de leur mandant

Proclamation des résultats

3. Élection des membres de la Commission permanente

Rôle:

- Assure la continuité des travaux du Conseil entre deux sessions. Prépare le programme de travail et les délibérations
- Peut se voir déléguer des missions par le Conseil, et notamment, émettre en son nom des délibérations ou avis
- Assure la cohérence des travaux des groupes de travail

Composition

(arrêté interpréfectoral du 4 octobre 2019)

- Les présidents du CMF ou leurs représentants
- Le président de la Commission permanente
- · Le préfet de la région Occitanie ou son représentant
- Le préfet de Corse ou son représentant
- 3 membres du collège des collectivités territoriales
- 3 membres du collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises
- 1 membre du collège des salariés
- 3 membres du collège des associations et des usagers

Candidatures reçues à la date du 17 octobre

Collectivités territoriales	Béatrice ALIPHAT, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Didier CODORNIOU, Conseil régional d'Occitanie
(3 max)	Raphaëlle LEGUEN, représentant les EPCI littoraux de Méditerranée
Activités professionnelles (3 max)	Christian MOLINERO, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Eric MABO, Fédération des industries nautiques
	Patrick BARAONA, Pôle Mer Méditerranée
Salariés (1 max)	Néant
Associations (3 max)	Catherine PIANTE, WWF France Frédéric POYDENOT, Union des centres permanentes d'initiative pour l'environnement Louis-Marie GIACOBBI, Ligue pour la protection des Oiseaux Pierre APLINCOURT, France Nature Environnement Provence-Alpes- Côte d'Azur Michel COULOMB, Comité national olympique et sportif français Nicole BOULAY, Fédération française d'études et de sports sous- marins Roger ALBERTO, Fédération française des pêcheurs en mer

Déroulement du vote

Enveloppe ROSE

URNE N°1:

- Collectivités territoriales
- Activités professionnelles et entreprises
- État et établissements publics

URNE N°2

- Associations de protection de l'environnement et des usagers de la mer et du littoral
- Représentants des salariés
- Personnalités qualifiées

Les membres porteurs d'un mandat doivent se rendre à l'urne du collège de leur mandant



4. Présentation des nouvelles modalités de fonctionnement

Perspectives d'évolutions de fonctionnement pour le nouveau mandat

- Augmenter la fréquence des réunions
 - → volonté de réunir 2 sessions plénières par an
- Développer le mode de travail participatif en Commission permanente
 - → travail en sous-groupes, préparation de l'ordre du jour des commissions spécialisées...
- Mieux informer le Conseil sur les travaux des commissions
 - → instituer un temps de restitution des travaux de la Commission permanente et des commissions spécialisées
- Présenter des actions concrètes
 - → mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin puis du DSF dans son ensemble - 30'
- Communiquer sur le travail réalisé en CMF

5. Propositions d'évolutions structurelles

Propositions d'évolutions structurelles pour le nouveau mandat

- Poursuivre les travaux de la commission spécialisée « éolien flottant »
 - → Demandes de participations à transmettre au secrétariat au plus tard le 31 octobre
- Renforcer son volet scientifique pour, à l'échelle de la façade maritime :
 - harmoniser les mesures de suivi des différents projets éoliens
 - disposer d'une vision transversale pluri-domaines d'expertise
 - appréhender les effets cumulés des projets pilotes et des futurs parcs commerciaux
 - · optimiser la participation des scientifiques
 - → Proposition de créer un <u>conseil scientifique</u> rattaché à la commission spécialisée « éolien flottant »

Propositions d'évolutions structurelles pour le nouveau mandat

- Travailler à l'échelle de la façade maritime sur l'emploi et la formation aux métiers de la mer
 - Partager la connaissance du marché du travail maritime, rendre plus lisible son fonctionnement et engager une vision prospective
 - Améliorer l'adéquation formation-emploi et travailler sur les référentiels de compétences
 - Identifier et lever les freins au plein emploi dans les métiers de la mer
 - → Proposition de créer une commission spécialisée
 « emploi et formation aux métiers de la mer »

Vote à main levée sur le projet de délibération

donnant délégation à la Commission permanente pour travailler sur ces deux instances et émettre un avis formel au nom du Conseil maritime de façade

6. Présentation des travaux à mener en 2019-2020

La planification de l'éolien commercial en mer

14 juin 2019 : annonce ministérielle

« Trois appels d'offres pour des parcs éoliens flottants commerciaux, une première en Europe, seront par ailleurs lancés :

L'un de de 250 MW, soit une vingtaine d'éoliennes, sera bientôt lancé et attribué au sud de la Bretagne en 2021 avec une participation du public à venir en association avec le Conseil Régional de Bretagne;

Puis deux parcs de 250 MW chacun seront lancés en Méditerranée dans les régions Occitanie et PACA.

Ces champs éoliens auront vocation en cas de bonne performance sur les tarifs à être étendus ultérieurement pour atteindre plus de 750 MW permettant de profiter de raccordements électriques mutualisés. »

14 juin 2019 : annonce ministérielle

« Trois appels d'offres pour des parcs éoliens flottants commerciaux, une première en Europe, seront par ailleurs lancés :

L'un de de 250 MW, soit une vingtaine d'éoliennes, sera bientôt lancé et attribué au sud de la Bretagne en 2021 avec une participation du public à venir en association avec le Conseil Régional de Bretagne;

Puis deux parcs de 250 MW chacun seront lancés en Méditerranée dans les régions Occitanie et PACA. x2 par rapport au projet initial de décret PPE

Ces champs éoliens auront vocation en cas de bonne performance sur les tarifs à être étendus ultérieurement pour atteindre plus de 750 MW permettant de profiter de raccordements électriques mutualisés. »

14 juin 2019 : Commission spécialisée éolien flottant du Conseil maritime de façade

Trois actions prioritaires à engager :



Créer un conseil scientifique adossé à la Commission spécialisée éolien flottant → cf. point n°5 de l'ordre du jour

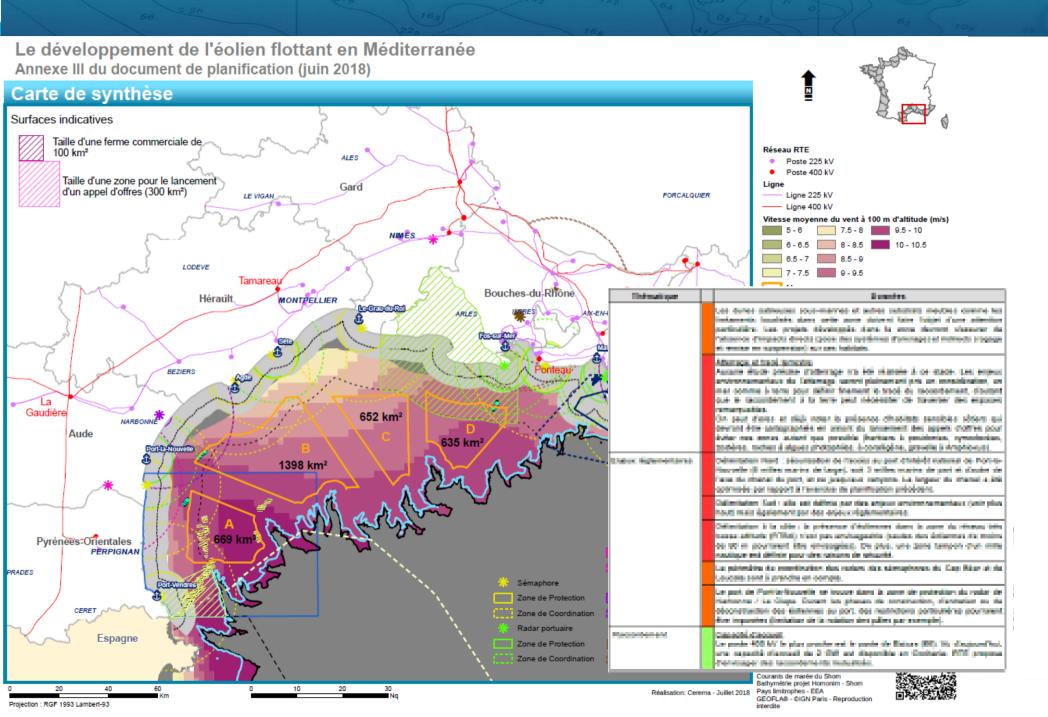


Rédiger et transmettre à la DGEC une note d'identification des besoins de connaissance nécessaires à une bonne prise en compte de l'avifaune dans le cadre du développement de l'éolien flottant en Méditerranée



Transmettre pour avis aux membres de la commission spécialisée éolien flottant un projet de feuille de route, permettant de transmettre au MTES une « proposition méditerranéenne » sur les zones de saisine de la CNDP.

La concertation de 2018



La feuille de route 2019-2020

Juin 2020 Saisine de la CNDP

Fin 2020

Lancement de la consultation du public 2022

Mise en service des fermes pilotes

2021

Lancement de la procédure de mise en concurrence



2022 Désignation des lauréats

Préparation de la participation du public

Novembre 2019-février 2020

Actualisation des données de la planification 2018 : réunions préparatoires / bilatérales

Mars 2020

Atelier de concertation avec l'ensemble des acteurs

→ Proposition des acteurs de Méditerranée de zones à soumettre au débat public

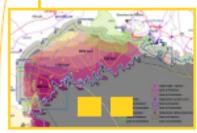
Avril 2020



→ Proposition des préfets coordonnateurs à la Ministre concernant les zones à soumettre au débat public Participation du public

Préparation de l'appel d'offres Phase de mise en concurrence

Choix des zones d'appel d'offres



- Recensement des données disponibles * (ORNIT-EOF, ECOSYSM-EOF, programmes de suivi...)
- Acquisition de données complémentaires *

6. Présentation des travaux à mener en 2019-2020

Plan d'action du DSF

La stratégie de façade maritime

Adoptée le 04 octobre 2019

En ligne:

http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable .gouv.fr/adoption-de-la-strategie-de-facade-medite rranee-le-a2892.html

Stratégie de façade maritime

Document stratégique de façade Méditerranée







PRÉFETS COORDONNATEURS DE FACADE

Liste des annexes

Annexe 1

Situation de l'existant

Annexe 2

Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux

Annexe 3

Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin

Annexe 4

Tableau et fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et leurs indicateurs associés

Annexe 5

Tableau justificatif des dérogations associées à un objectifs environnemental

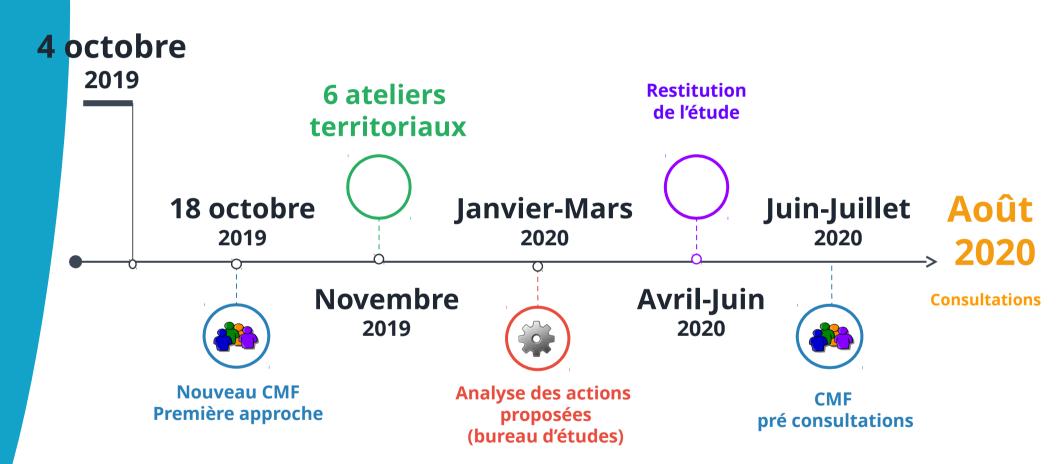
Annexe 6

Desription des zones identifiées dans la carte des vocations

Annexe 7

Glossaire

Calendrier



Méthodologie



Novembre 2019

Mardi 12 novembre: Nice

Mercredi 13 novembre: Marseille

Lundi 18 novembre : Sète – Maison de la Mer

Mardi 19 novembre : Perpignan

Lundi 25 novembre : Ajaccio – Préfecture – Salle Scamaroni

Mardi 26 novembre: Bastia

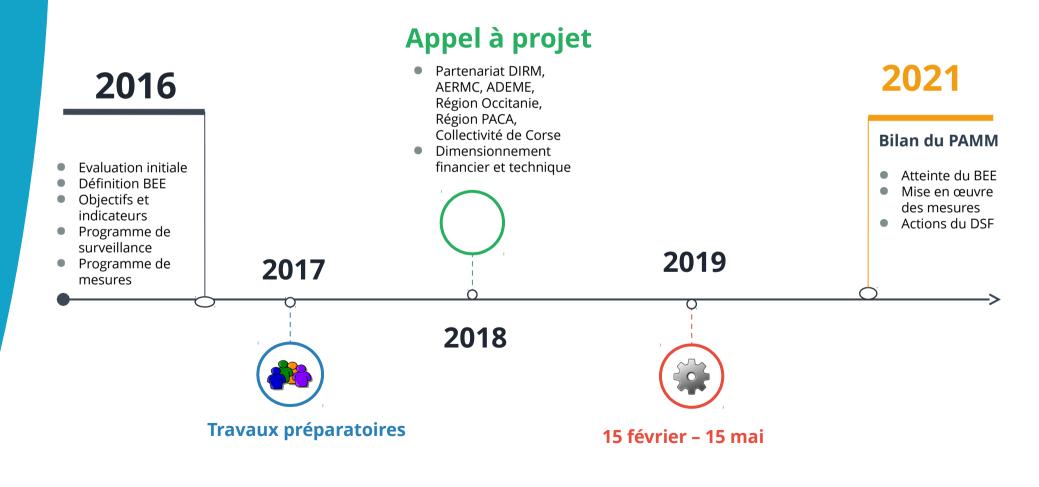
Composition souhaitée :

- * **Membres du CMF**, accompagnés/représentés par une à deux personnes
- * Gestionnaires d'aires marines protégées et gestionnaires de milieu
- * Autres instances consultées au titre du code de l'environnement :
 - Conseils régionaux et collectivité de Corse
 - EPCI, syndicats mixtes
 - CRPMEM
 - comités régionaux ou territoriaux de la biodiversité

7. Présentation du projet de dragages mutualisé de la baie d'Aigues-Mortes

Création de l'appel à projet

M024 « Favoriser la mise en œuvre de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments, évolutifs et adaptés aux besoins locaux. »



Un appel à projet, trois lots complémentaires









Lot 1

Dragage **mutualisé** des ports avec gestion des sédiments dragués en **travaux publics terrestres**.

Lot 2

Méthodologies et essais de valorisation de sédiments dragués en **travaux publics maritimes**

Lot 3

Schémas d'orientation territorialisés de gestion des sédiments de dragage, modèles économiques et outils de gestion. Inciter à mutualiser

Réduire les coûts

Valoriser les filières existantes

Créer de nouvelles filières

Améliorer les connaissances et les protocoles

Planifier et prévoir l'urgence et le besoin



Lauréats













Appel à projets « Dragage et gestion terrestre des sédiments de dragage »

DRAGAGES MUTUALISES DES PORTS DE LA BAIE D'AIGUES-MORTES



1. Consortium - Contexte

Le Projet « Dragages mutualisés des ports de la Baie d'Aigues-Mortes, associe deux types de partenaires :

- le groupement des ports de Frontignan, Palavas, Pérols, Carnon, Port Camargue.
- un groupement des laboratoires Hydrosciences, MARBEC, Chrome, IMT Mines Alès.

Ce projet présente un double intérêt :

- La mutualisation des travaux de dragage et de traitement/valorisation des sédiments de 5 ports d'un même bassin de navigation.
- Trois configurations de travaux représentatives des ports d'Occitanie: dragage de sables avec reprofilage de plage (Frontignan, Palavas), dragage de sédiments sablo-vaseux avec reprofilage de plage et valorisation à terre (Carnon, Port Camargue), dragage de sédiments vaseux (Carnon, Pérols) avec valorisation à terre.

1. Port de Pérols

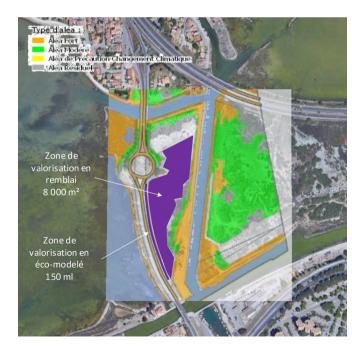
Le dragage de 3000 m³ sera réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice. Le mélange d'eau et de sédiment aspiré par la drague sera dégrillé et refoulé dans des géotubes.

Les sédiments dragués, qualifiés analytiquement et tracés en lots seront régalés de façon homogène sur la parcelle dite des Cabanes de Pérols localisée au Sud de la zone de dragage. Il s'agit d'un terrain libre d'occupation, en bordure de la départementale 62E3 et faiblement végétalisé.

Le remblaiement de la parcelle sera réalisé sur 8000 m² hors zone inondable. Le projet intègre la végétalisation des remblais, afin de renaturer le site.

Montant total du projet 447 510 € HT.





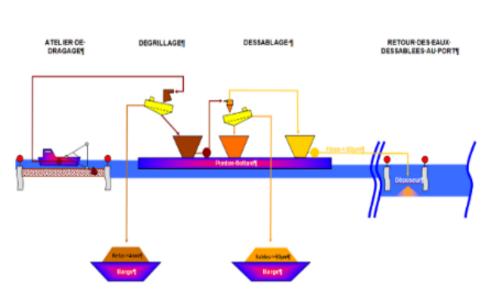




4. Port Camargue

Les travaux de dragage de 5000 m³ dans le Chenal Sud seront réalisés selon le phasage suivant :

- Dragage hydraulique des secteurs du Chenal Sud présentant une profondeur inférieure à 3 m.
- Atelier de traitement par hydrocyclonage des sédiments implanté à terre sur le parking du Chenal Sud comprenant les phases de dégrillage et de calibrage des sédiments à 80 microns, afin de séparer les vases des sables, déshydratations en géotubes.
- Redéposition des vases sur le fond du port ou valorisation dans le cadre d'un programme de R & D mené avec l'IMT Alès et des industriels du BTP.
- Stockage des sables en vue de leur valorisation sur le parking du Chenal Sud, puis chargés dans des camions, afin d'être transportés au niveau de la plage Nord de Port Camargue.





Montant total du projet 426 930 € HT

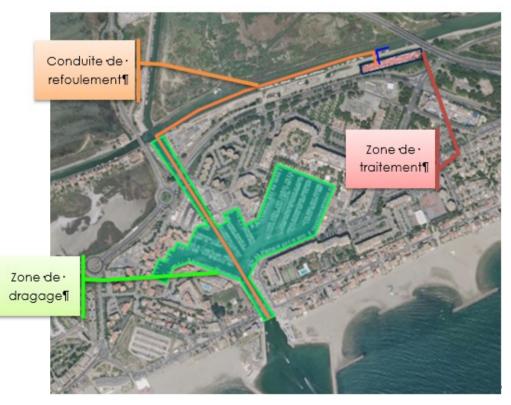
2. Port de Carnon - Projet de dragage

L'analyse des contraintes et des enjeux du port a permis d'orienter le choix de la technique d'extraction vers un dragage hydraulique de 30 000 m³ pour des questions d'efficacité et de rendement.

- Avant-port : dragage de 6 000 m³ de sables dégrillés et refoulement sur les plages des sédiments qualifiés.
- Pour les autres zones, les matériaux seront acheminés par des conduites vers une zone de déshydratation mis à disposition par la commune à environ 1,5 km :

- Dragage hydraulique de 6 000 m³ de matériaux sablo-vaseux, dessablage au moyen d'un hydrocyclone et déshydratation des vases en géotubes après injection additif polymère
- Dragage hydraulique de 18 000 m³ de matériaux vaseux et déshydratation des vases en géotubes après injection d'additif polymère.

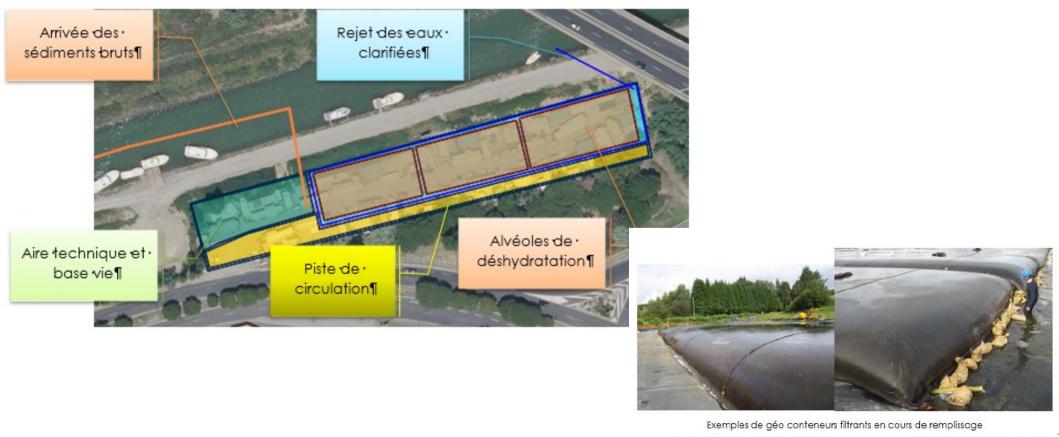




2. Le Port de Carnon - Projet de dragage

Un site de proximité, compatible en termes de temporalité et de volumes susceptible d'être valorisés est potentiellement constitué par le site du Thôt. Des investigations techniques amont seront menées, afin de bien intégrer les contraintes spécifiques à ce site, et optimiser l'emploi des sédiments vaseux en couverture et/ou aménagement paysager. Concernant ce chantier, un lien sera fait avec les travaux de l'IMT Mines Alès sur la valorisation des sédiments de dragage. Toutes les voies nouvelles de valorisation seront explorées.

Montant total du projet 2 655 576 € HT.



5. Ports de Palavas et Frontignan

Les sédiments dragués et dégrillés soit 5000 m³ à Palavas et 7000 m³ à Frontignan seront directement valorisés sur les plages principalement à l'Ouest des entrées de ports. Les sites de valorisation des sédiments de dragage seront adaptés lors de chaque phase de travaux. En effet, suivant les coups de mer, l'érosion du littoral diffère selon les casiers formés par les épis de protection.

Ces travaux de dragage visent à rétablir artificiellement le transit sédimentaire littoral, bloqués par les ouvrages de protection des entrées de port. L'objectif de ces travaux dans le cadre de l'appel à projet visera surtout à évaluer les besoins au niveau du rétablissement du transit sédimentaire et surtout l'incidence de ces travaux (transit, qualité des eaux, faune, flore, etc.), très mal connus à ce jour.

Montant total du projet de Palavas 110 775 € HT Montant total du projet de Frontignan 131 775 € HT



6. Suivi scientifique des projets de dragage

1. SUIVIS DURANT LES OPERATIONS DE DRAGAGES :

Mesures de la qualité dans la colonne d'eau avant, pendant et après le dragage sur les sites d'extraction

- Qualité chimique : paramètres physicochimiques majeurs des eaux
- Qualité microbiologique
- Qualité écologique de l'écosystème pélagique

2. ETUDES DES MATERIAUX DRAGUES

a : Sites de traitement des sédiments : Suivis in situ (sédiments + effluents géotubes)

b : Sites de réutilisation des sédiments : Suivis in situ du rechargement de plage

3. EXPERIENCES EN LABORATOIRE: ETUDES DE REMOBILISATION

Etudes en conditions contrôlées en laboratoire : meilleure compréhension des phénomènes de remobilisation (au cours des dragages et de la réutilisation des sédiments) en fonction des conditions physico-chimiques, des différents sédiments, des différents traitements qui pourra permettre de mieux comprendre les observations in situ.

4. GENIE ECOLOGIQUE - SUIVI DE RENATURATION A TERRE

Etude de la valorisation des sédiments tamisés et traités en géotubes en aménagement paysager dans des sites naturels à réhabiliter (développement de l'espèce *Juncus maritimus*)

7. Modèle économique des dragages

La compilation des résultats obtenus sur les cinq chantiers de dragage devrait permettre de définir trois modèles économiques, qui sont représentatifs de la quasi-totalité des situations rencontrées pour les ports (maritimes, fluviaux) de plaisance de la Région Occitanie :

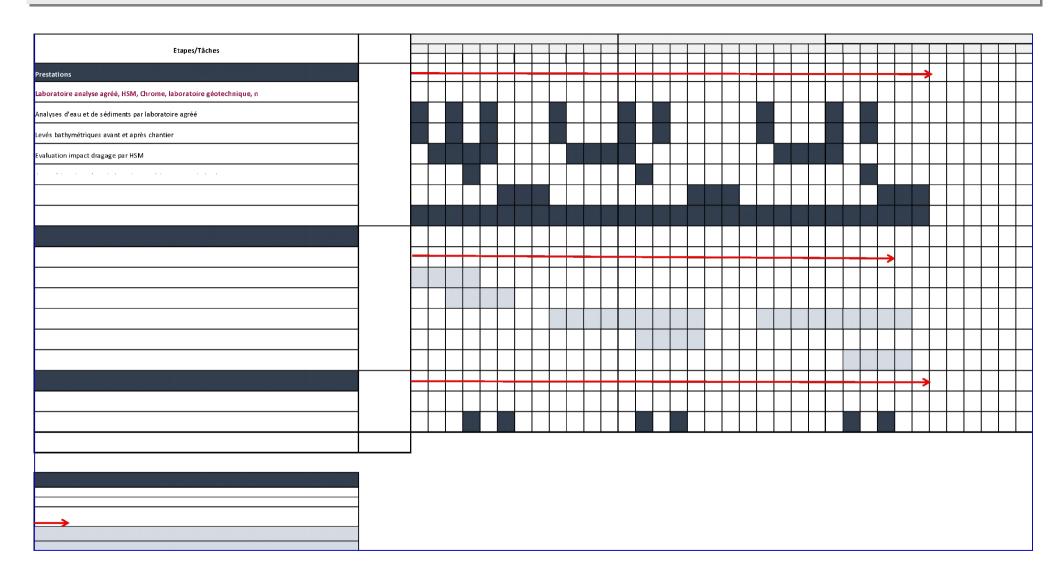
- Dragage de sédiments et valorisation en reprofilage de plage,
- Dragage de sédiments sablo-vaseux et valorisation en reprofilage de plage ou renaturation de sites littoraux (cordons dunaires...)
- Dragage de sédiments vaseux et valorisation en remblais argileux pour fermeture de décharge, construction de digues en zone littorale, renaturation et génie écologique, construction de voies vertes, fabrication de béton, etc.

Pour ce, faire la méthodologie d'Analyse du coût du Cycle de Vie (ACCV) sera conduite par l'IMT Mines Alès et appliquée aux coûts économiques de chaque étape de dragage, traitement et valorisation des sédiments.

Les résultats obtenus porteront sur :

- Les problèmes rencontrés : techniques, environnementaux, financiers, administratifs, acceptation sociale ;
- Les chiffres clés de la problématique : qualité des sédiments, coûts unitaires.
- Les solutions proposées aux problèmes identifiés : modèle de projet intelligent, communication adaptée, moyens d'intervention et de traitement adaptés (combinaison novatrice),
- L'approche économique des dragages : coûts directs et indirects des solutions mises en œuvre, coûts évités, retour sur investissement, moyens financiers mobilisés pour couvrir les coûts, organisation comptable dans les budgets des ports (recettes, dépenses, provisions, fiscalité, etc.).

5. Planning du projet



Le montant total du projet s'élève à 3 772 566 € hors taxes. La coordination des travaux sera assurée par la Régie autonome de Port Camargue dans le cadre d'une convention de groupement de commande portant sur la maîtrise d'œuvre et les travaux.

6. Actualités maritimes



Merci de votre attention

Contact:

cmf.med@developpement-durable.gouv.fr